L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 18 AOUT 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
Imprimeurs-propriétaires:
G. F. WEISSE, F. BOUDOUSQUIE,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 89, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 18 AOUT.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens *à la semaine*, à raison de 25 *cents* pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés *à la semaine* devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

La Candidature de M. Fillmore.

Une dépêche de Washington, publiée par le *Picayune*, annonce que les représentans du Nord, amis de M. Fillmore, se sont réunis le 14 de ce mois, pour délibérer sur une importante question, *celle* de savoir s'il ne convient pas de *retirer* la candidature de l'ex-président. Ces représentans devaient se réunir de nouveau le 15.

Faut-il ajouter foi à cette dépêche? Nous [illegible]. Les amis que Fillmore a au Congrès n'ont pas le droit de retirer sa candidature. Ce dernier a déclaré lui-même qu'il ne sortirait de la lice qu'autant qu'il en serait requis par la Convention qui l'a désigné. Il est donc extrêmement probable que la dépêche n'a d'autre but que de sonder l'opinion. Si, cependant, elle est exacte, l'acte des amis de l'ex-président dans le Nord se réduira à ceci qu'ils délibèrent sur la question de savoir s'ils doivent *recommander* à celui-ci de se retirer de l'arène électorale. Quelle que soit la décision des représentans, cet acte serait néanmoins fort grave, car il semblerait indiquer peu de confiance dans le succès de M. Fillmore.

Voyons l'effet que produirait la retraite de l'ex-président. Le Sud tout entier voterait dans ce cas pour Buchanan. Mais ce vote suffirait-il au candidat démocrate? Non, certes. Il lui faudrait en outre 29 voix, lesquelles ajoutées au 120 des Etats à esclaves, lui donneraient la majorité dans les collèges électoraux. Or nous croyons qu'il lui serait bien difficile d'obtenir ces 29 voix.

Fillmore une fois hors de cause, il ne reste plus en présence que Buchanan et Frémont. Dès lors, le terrain de la lutte se modifie complètement. Les partis qui se trouveront en présence seront le Nord et le Sud, les Etats libres et les Etats à esclaves, les adversaires et les champions du travail forcé. Dans de pareilles circonstances, l'issue de l'élection ne saurait être douteuse.

Buchanan, nous le répétons, n'ayant point de concurrent dans le Sud, aurait tous les suffrages de cette partie de l'Union, mais par contre Frémont aurait ceux de tout le Nord. Les citoyens des Etats libres, même ceux qui se rangent parmi les nationaux-conservateurs et qui condamnent l'agitation abolitionniste et free-soiler, n'hésiteraient pas à soutenir Frémont s'ils n'avaient à choisir qu'entre ce dernier et Buchanan qui, en acceptant le programme de la Convention de Cincinnati, a adhéré à l'abrogation du compromis du Missouri.

C'est là, on doit se le rappeler, le principal grief des Etats libres, c'est pour protester contre l'atteinte portée à la solennelle convention conclue entre le Nord et le Sud, qu'ils se sont ralliés avec tant d'empressement à la candidature de Frémont. Liberté au Kansas, telle est l'unique devise de ce dernier. Que Buchanan reste seul en sa présence et les citoyens du Nord se croiront tous tenus de voter pour Frémont.

Le candidat free-soiler est si chaudement soutenu dans les Etats libres, que ses amis ont l'espoir de l'élire, malgré la diversion opérée par Fillmore. L'ex-président est seul dans leur chemin; ils seraient tranquilles s'ils n'avaient à faire qu'à Buchanan. Le candidat démocrate n'enlèverait point de voix à Frémont, tandis que le vote de tous les nationaux conservateurs est assuré à Fillmore. Que ce dernier soit écarté, et ils reporteront leurs suffrages sur Frémont.

On voit donc que la candidature de l'ex-président est presque indispensable au Sud; seule, elle peut empêcher plusieurs Etats du Nord de tomber au pouvoir des freesoilers. Qu'on réfléchisse au résultat de la dernière élection de l'Iowa où il n'y avait en présence que des démocrates et des républicains noirs, des partisans de Buchanan et de Frémont.—Les derniers ont triomphé à 6060 voix de majorité.

Si Fillmore se retire de la lice, l'Indiana, le Rhode Island, New-York, la Pennsylvanie, le Massachusetts, le New-Jersey, le Connecticut, etc., appartiendront selon toute probabilité à Frémont, pour les mêmes raisons qui ont fait triompher ses partisans dans l'Iowa.

Quant au Maine, au New Hampshire, au Vermont, au Wisconsin, au Michigan et à l'Ohio, nous n'en disons rien, car ils sont acquis en tout état de cause à Frémont. Les seuls Etats et les free soilers conviennent eux-mêmes que dans l'Illinois, l'Indiana, le Connecticut, le New-Jersey, et peut-être la Pennsylvanie, la candidature de Fillmore sert Buchanan en absorbant un certain nombre de suffrages que ne pourrait jamais obtenir le candidat démocrate, mais qui seraient immédiatement acquis à Frémont si l'ex-président se retirait. Il est en outre assez évident que Buchanan a peu de chances dans New-York, et que la plupart des électeurs de cet Etat, s'ils avaient à choisir entre le candidat démocrate et M. Frémont, donneraient leurs voix au candidat freesoiler.

Les freesoilers bénéficieraient seuls de la retraite de M. Fillmore. Voilà pourquoi nous ne croyons pas que la nouvelle qui a été transmise de Washington par le télégraphe n'est pas [illegible].

SALUT MIRACULEUX.

Deux noms doivent être effacés de la liste [illegible] que nous avons publiée samedi. M. Thomas Mille et M. Schlatre sont au nombre des survivans de la Dernière Ile. Leur salut est vraiment miraculeux.

Les détails qui nous sont parvenus sont malheureusement incomplets. On nous assure que M. Mille, emporté par les vagues, a été pendant cinq jours sur un débris, à la merci des vents et des lames. On a peine à concevoir qu'il ait eu la force de se soutenir sur l'eau si longtemps. Sa seule ressource était de presser entre ses lèvres ses manches de chemise imprégnées d'eau de pluie.

M. Mille a été recueilli par un bateau qui avait déjà sauvé M. Schlatre.

Nous regrettons de n'avoir point de renseignements plus précis. Il serait à désirer que les personnes qui en reçoivent les communiquassent immédiatement aux journaux. Tout ce que nous pouvons assurer d'une manière positive, c'est que M. Schlatre et M. Thomas Mille sont sauvés.

SECOURS AUX NAUFRAGÉS.

Les sinistres causés par l'ouragan du 9 et du 10 de ce mois ont été nombreux sur la côte de la Louisiane et du Texas. Beaucoup de bâtimens s'étant perdus dans ces parages, il est évident qu'un certain nombre de naufragés parmi ceux qui ont pu se sauver, doivent s'être réfugiés dans les îlots dont est semé notre littoral maritime. La plupart de ces îlots sont déserts, et la position des malheureux qui peuvent s'y trouver ne saurait manquer d'être affreuse.

Un de nos confrères engage le collecteur de la Douane à envoyer immédiatement un navire visiter tous les îlots et bancs de sable situés sur la côte à l'ouest du Mississipi. S'il n'y a point de garde-côtes à la Balise, M. Porter devrait noliser un petit steamer et l'envoyer en toute hâte dans les parages que nous venons de mentionner. Il est impossible que le gouvernement ne l'approuve pas; si cependant on ne croyait pas devoir, à Washington, acquitter les frais de cette expédition commandée par l'humanité, les citoyens de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, nous en sommes persuadés, se substitueraient avec empressement aux autorités et fermeraient bien vite, par souscription, la somme pour laquelle le collecteur aurait nolisé le steamer.

Qui sait si quelques-uns des malheureux habitans de la Dernière Ile n'ont pas été poussés par le vent et les vagues sur des bancs de sable. On sait, en effet, que presque tous avaient pu se saisir de quelques débris sur lesquels ils flottaient.

P. S. Nous apprenons avec plaisir que le bateau à vapeur *F. M. Streck*, ayant à la remorque la goëlette *Jeune Elizabeth*, est parti hier pour visiter tout le littoral maritime situé à l'ouest du Mississipi jusqu'à la frontière de Texas et même au-delà. Le steamer et la goëlette ont été nolisés par les compagnies d'assurances de la Nlle-Orléans. Ils pénétreront dans toutes les baies situées sur la côte, entreront dans les bayous et aborderont aux différens îlots qui abondent dans ces parages.

Révolution à St. Domingue.—Une dépêche télégraphique de New-York nous apprend qu'une révolution a éclaté récemment à Santo Domingo. On donne pour cause à ce soulèvement la négociation d'un traité avec l'Espagne en vertu duquel les sujets de Sa Majesté Catholique doivent être considérés de droit, pendant leur séjour à San-Domingo, comme citoyens de la république. Le peuple exige que le président et le cabinet qui ont conclu ce malencontreux traité donnent leur démission.

Le Nautilus.—L'absence prolongée de ce steamer [illegible] quiétude. Parti de Galveston [illegible] 8 du courant, le *Nautilus* [illegible] dix jours de voyage, [illegible] on le sait, pour faire la traversée de la Nouvelle-Orléans au Texas à la Nouvelle-Orléans. On a d'abord pensé que la violence de la tempête du 9 et du 10 l'avait forcé de relâcher en quelque point de la côte, mais il aurait pu se mettre en route le 11 ou le 12. Il ne paraît qu'il ait reçu de si fortes avaries qu'il n'a pu reprendre la mer; nous sommes néanmoins portés à croire qu'il a péri. Le capitaine du *Louisiana*, parmi les débris flottants qu'il a aperçus en route, en a reconnu qui provenaient évidemment d'un steamer.

P. S.—On nous assure que les consignataires du *Nautilus* croient positivement à la perte de ce steamer. Le *Nautilus* était fort mal construit. Surmonté de cabines très hautes et qui donnaient prise au vent, il était mal assis sur l'eau et n'offrait qu'une faible résistance aux fortes vagues. Le 30 et 31 août de l'année dernière, il faillit périr en allant à Brazos St-Yago, bien que la tempête ne fût pas à comparer à celle du 9 et du 10 de ce mois. Le *Nautilus* avait en outre à l'entrepont un grand nombre de mulets et de chevaux et l'on sait combien pareil fret est dangereux par un gros temps. Les animaux, perdant l'équilibre, roulent et pèsent, penchent le navire et l'empêchent par leur poids de se relever.

Parmi les passagers qui revenaient à la Nlle-Orléans à bord du *Nautilus*, on cite le Rév. Jerome Twichell, M. H. Pemblay, le capitaine Wm. Muir, inspecteur de navires des Etats-Unis, M. Anthony Marin, inspecteur de bouilloires, et M. Marry, officier de police. Il y avait en tout trente passagers à bord du steamer.

Le navire *U. D. Murphy*, capitaine Merwin, parti de Cardiff avec un chargement de fer pour la Nouvelle-Orléans, est arrivé hier à la Pointe de l'Abattoir. Il est complètement démâté. Il a essuyé la terrible tempête du 9 et du 10.

Le *Marcia* a été exposé au plus grand péril. Le fer dont il était chargé (rails de chemin de fer) roulaient ça et là avec fracas et semblaient devoir défoncer ses flancs. Le charpentier annonça en effet que le bâtiment faisait eau et l'on eut recours aux pompes qui fonctionnèrent 18 heures sans interruption. Une partie de l'équipage travailla depuis samedi à minuit jusqu'au surlendemain au matin, à assujettir les rails.

Le vent avait un mouvement circulaire; il passait alternativement de l'est au nord, puis à l'ouest et revenait à l'est en passant par le sud. La journée du lundi 11 fut terrible. Le vent en décrivant, comme nous l'avons dit, un cercle, empêchait les vagues de se développer. La surface de la mer restait donc unie, mais elle n'offrait au regard qu'une immense nappe d'écume.

Le navire *Bowditch*, capitaine Smith, est rentré hier dans notre port. Assailli par l'ouragan du 10, il fut jeté sur le flanc, et l'équipage dut couper les mâts pour lui permettre de se relever. Il retrouva, en effet, l'équilibre, mais il avait neuf pieds d'eau dans la cale. On a peine à comprendre qu'il ne se soit pas totalement perdu.

L'ouragan aux Attakapas.

La tempête de dimanche, 10 courant, a été d'une violence extraordinaire dans la paroisse Ste-Marie. Des arbres ont été déracinés et des barrières renversées. A Franklin les toits de plusieurs maisons ont été enlevés. Un grand entrepôt appartenant à M. Trowbridge a été complètement démoli, ainsi que les sucreries de T. Carlin, Thos. J. Foster, A. L. Foster, A. L. Fields et J. B. Murphy. Un hangar en briques et la cheminée à bagasse de la sucrerie de M. Gabriel Grevemberg ont été renversés. Les sucreries, purgeries et autres constructions, sur les habitations de Théodore Fay, Adrien Frère, Joseph Frère, J. L. Fuselier et fils, Mme Louise Fuselier, T. & N. Sigur, Juge Simon et Euphrasie Carlin, ont été toutes plus ou moins endommagées. Une grande écurie que M. Henry Foote avait fait bâtir sur son habitation n'est plus qu'un monceau de décombres. L'écurie de M. Burns a été également détruite, et trois mulets qui s'y trouvaient ont été tués. La cheminée à vapeur de l'habitation Watson McKerall et le moulin de M. I. D. Hudgens ont été renversés.

La perte matérielle est considérable; le *Franklin Banner* l'estime pour la paroisse de Ste-Marie à un demi-million de piastres. Notre confrère dit que, s'il faut en croire les bruits répandus dans la paroisse, il n'y aurait pas une seule sucrerie debout sur l'une et l'autre rive du bayou.

Les champs de cannes et de maïs sont dévastés. Sur beaucoup d'habitations les cannes ont été arrachées des sillons et dispersées çà et là. La plus grande partie du fourrage est perdue.

Les habitans de Ste-Marie se rappelleront longtemps l'ouragan du 10 août.

On écrit de Centreville, dans la même paroisse, que la campagne autour du village est semée de débris. Six sucreries ont été renversées ou endommagées sur les bords du bayou Salé; on cite, entre autres, celles de M. Byrne, de M. Hoard, de M. Hudson et de M. Rice, ainsi que le moulin de M. Vinson. La sucrerie de M. William Humphrey, sur le bayou Têche, a été également renversée.

Naufrage du Manilla.

Le steamer *Louisiana*, arrivé samedi dans notre port, a apporté la nouvelle du naufrage du *Manilla*. Le *Louisiana* se dirigeait de Galveston à la Nouvelle-Orléans. Le capitaine aperçut à l'extrémité orientale de l'île Timbalier un signal de détresse. Il fit mettre son canot à la mer et se rendit à terre; il trouva sur le rivage le second maître d'équipage et un matelot du *Manilla*, qui lui annoncèrent la perte de ce navire. Le *Manilla* était parti de Bordeaux pour la Nouvelle-Orléans et avait fait une heureuse traversée; arrivé à la Balise, samedi, 9 du courant, il fut pris à la remorque par deux bateaux à vapeur, dont les efforts réunis ne purent réussir à lui faire franchir la barre. Le bâtiment dût conséquemment mouiller hors des passes, mais ayant essuyé l'ouragan de dimanche, 10, il chassa sur ses ancres et fut jeté à la côte. Dix hommes périrent; le second maître d'équipage et un matelot (ceux que le *Louisiana* a recueillis), se sauvèrent, ainsi que le capitaine, M. Rogers, qui se dirigea immédiatement vers la Nouvelle-Orléans.

Le *Manilla* a été brisé peu de temps après avoir touché. Son chargement est complètement perdu. Le manifeste nous a été obligeamment communiqué par MM. W. P. Vredenburgh & Co, auxquels le navire était consigné. Nous allons le transcrire ici:

Chargement du navire *Manilla*, capitaine Rogers, parti de Bordeaux pour la Nouvelle-Orléans:

25 quarts de pipes eau de vie, 100 barriques et [illegible] caisses vin consignés à E. Lambert—[illegible] [illegible] consignées à A. [illegible]—60 barriques, [illegible] et 1000 caisses vin, 25 de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] consignés à V. & [illegible]—12 caisses [illegible] [illegible] [illegible] quos vin, 100 huitièmes [illegible] consignés à Graham [illegible] [illegible] quarts, 3 demi et 20 huitièmes [illegible] [illegible] [illegible] barriques et 60 demi-barriques [illegible] caisses vin, 73 tierçons vinaigre [illegible] C. Cavaroc & Co—4 caisses vin consignés à Mandeville & McIlhenny—141 barriques et 30 demi-barriques vin consignés à J. N. Carles—[illegible] barriques et 561 caisses vin consignées à W. P. Vredenburgh & Co—[illegible] [illegible].

[illegible]

Jardin Tivoli.—Le grand concert et le bal qui n'ont pu avoir lieu, [illegible] dimanche, ont été remis à ce soir. [illegible] [illegible] orchestre.

[illegible] Hébert & Cie, [illegible] viennent de recevoir le [illegible] de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. [illegible] vendre plusieurs [illegible] volumes de [illegible].

[illegible]

Comité.—Le président a transmis au Sénat, le 26 de ce mois, un message renfermant la lettre du secrétaire d'Etat sur la suppression de la course. C'est une réponse à la communication du gouvernement français qui a envoyé au gouvernement américain la déclaration des quatre puissances. Celles-ci, on se le rappelle, ont conclu entre elles, au Congrès de Paris, une convention par laquelle elles s'engagent à ne point émettre de lettres de marque dans leurs guerres maritimes. M. Marcy répond que le président refuse d'adhérer aux déclarations, si la première n'est préalablement amendée.

Le Sénat a ratifié un traité pour l'extradition des criminels, conclu avec l'Autriche et le grand duché de Bade, un traité commercial avec les Deux Siciles, et un traité commercial conclu avec l'ancien gouvernement du Nicaragua.

EUROPE.

Le steamer *Anglo-Saxon*, parti de Liverpool le 30 juillet, est arrivé à Québec dans la matinée du 13 courant. La dépêche suivante a été immédiatement transmise aux journaux de New-York:

Au départ de l'*Anglo-Saxon* de Liverpool, le *Baltic* n'était pas encore signalé, le *Washington* était arrivé dans la matinée du 30, et le Canada dans la soirée du même jour.

Espagne.—Les nouvelles sont toujours peu précises et décousues. Les télégraphes et les routes publiques sont aux mains du gouvernement. Les troupes royales avaient commencé le 24 à bombarder Saragosse; mais les insurgés ayant demandé cinq jours pour cesser les hostilités, ce délai leur a été accordé.

Des avis reçus à Londres déclarent que bien que Madrid soit tranquille, les troubles continuent dans l'importante province d'Aragon, et que les insurgés y ont le dessus. Quelques correspondances parlent de difficultés survenues déjà entre la reine et O'Donnell, de nature à rendre possible l'entrée de Narvaez au ministère.

Angleterre.—Le parlement a été prorogé le 29 juillet jusqu'au 7 octobre prochain. Avant la prorogation, M. Berkley avait demandé à lord Palmerston quand le gouvernement entendait remplacer les consuls de New York, Philadelphie et Cincinnati. Lord Palmerston a répondu que le gouvernement n'avait encore rien décidé à cet égard.

Dans son discours de prorogation, la reine remercie la Chambre des Lords et la Chambre du Parlement de leur concours durant la guerre qui vient de finir. Cette guerre, dit-elle, n'a pas produit matériellement la prospérité de la nation; mais elle pense que la paix aura bientôt atteint ce résultat. A propos de l'Amérique Centrale, la reine espère que les difficultés survenues entre son gouvernement et celui des Etats-Unis seront réglées à l'amiable.

Le *Morning Advertiser* de Londres assure que la Grande-Bretagne a consenti à rendre au Honduras les îles de la Baie. L'Angleterre, les Etats-Unis et le Honduras seraient convenus de signer un traité tri-partite stipulant que ce territoire ne pourra jamais être possédé par aucun autre gouvernement. La France approuve cet arrangement et a demandé à signer ce contrat.

Les prix du marché au coton sont les mêmes que lors du départ de l'*Asia*; mais le beau temps et les nouvelles favorables qui parviennent sur les résultats de la récolte font baisser les prix des farines.

Les consolidés n'ont pas varié.

France.—Le *Moniteur* contient un article en faveur du général O'Donnell, dont il approuve la conduite dans les dernières affaires.

Le même journal annonce que, par un décret de la junte espagnole, le fils de Napoléon III jouira des droits de nationalité de ce pays.

Italie.—Une dépêche télégraphique annonce une révolte dans le duché de Massa-Carrara, mais sans donner aucun détail.

Les avis officiels autrichiens, présentent ce mouvement comme insignifiant et réprimé dès le premier moment.

La seule nouvelle que l'on ait touchant la guerre qui vient de finir, a trait à une difficulté relative aux limites à fixer pour les frontières russes et turques.

Les dates de Bombay vont jusqu'au 28 juin, et celles de Shanghai jusqu'au 2 seulement. Les récoltes de thé et de soie étaient extrêmement abondantes.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du recorder Solis.—Pat Logan a été condamné à cinq piastres d'amende pour avoir battu et frappé du bâton sur le trottoir comme un homme de [illegible].

John Booth a payé cinq piastres d'amende parce qu'il s'est enivré et a fait du tapage dans la rue Tchoupitoulas.

Ed. Linskey est accusé d'avoir violemment assailli John Buckley. Celui-ci a reçu un coup de brique à la tête. Le recorder, considérant que l'affaire est grave, a renvoyé l'instruction au 22 du courant.

George et Mary Tate, propriétaires d'un magasin de [illegible] dans la rue Gravier, sont accusés devant le recorder. Les témoignages ayant établi [illegible] [illegible]

[illegible] accusé d'avoir [illegible] John McCaffrey [illegible]. L'affaire a été envoyée devant la cour criminelle.

Cour du Recorder Fabre.—Charles McGregor a été arrêté à la demande de M. F. M. Streck qui l'accuse d'être entré chez lui, rue Royale, dans une intention de vol.

[illegible] accusé [illegible] Jacob [illegible] d'avoir [illegible] [illegible]

Caroline Brown, Ellen Brown, Louisa Wiltz et Josephine Long ont été condamnées chacune à cinq piastres d'amende pour avoir troublé [illegible].

John Carey et Alonzo Valentine ont été acquittés d'une accusation [illegible] [illegible].

Cour du recorder Solomon.—Joseph Barcelonne, h. c. l. a été arrêté sous la prévention d'avoir proféré des menaces de mort contre sa femme.

James Dalton a été envoyé devant la Première Cour de District, sous prévention d'avoir [illegible] [illegible]

Incendie.—Le feu s'est déclaré, hier, à 1 heure du matin, dans une maison située à l'encoignure des rues Claiborne et St-Louis et occupée par F. Williams, marchand de comestibles. [illegible] dans [illegible] [illegible] a été [illegible] [illegible] [illegible]

Accident.—Richard Mallor, Irlandais, en travaillant, a fait une chute [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Un crime imaginaire.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Si l'on vous disait qu'en plein jour, une femme a été arrêtée par une bande d'assassins; qu'ils l'ont saisie de force; que l'un lui a coupé la tête, tandis que d'autres la contraignait à ouvrir la bouche, et qu'on lui a fait ainsi avaler un poison dont elle est morte quelques heures après, vous seriez convaincus que vous racontez un épisode impossible de quelque contrée sauvage, ou tout au moins de quelque forêt infestée par des bandits en temps de révolution. Car, où ailleurs pourrait-on jamais réaliser des crimes aussi féroces? — Où? à New-York! Quand? mercredi un peu avant midi. Pour impossible qu'il soit, le fait n'en est pas moins vrai. Voici jusqu'ici, ce que l'on sait de cette monstruosité.

Il y a dix ou douze jours, une servante irlandaise fut renvoyée de la place où elle était employée, dans Hudson avenue à Brooklyn. Se trouvant sans asile et sans amis, elle se présenta chez M. A. Powell au No. 400 de la même avenue, et on l'y reçut pour quelques jours avec l'espoir d'y rendre service. [illegible] Cependant, il y a mercredi huit jours, elle se rendit à New-York pour y chercher un cousin qu'elle disait y avoir, mais dont, paraît-il, elle ignorait l'adresse. Vendredi elle revint chez M. Powell, lui annonçant qu'elle avait trouvé son parent, et elle emporta ses effets pour aller demeurer chez lui. Mais pour un motif ou l'autre, au moment du retour, elle se décida à retourner chez M. Powell.

En conséquence, elle partit un peu avant midi, et prit les cars pour se rendre à l'un des [illegible] de la rivière de l'Est. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE.

PAR M. EUGÈNE SUE.

LVI.

Charles Delmare but et mangea machinalement le pain et le lait que venait de lui servir Geneviève; durant cette réfection, il tint constamment les yeux fixés d'un air pensif, inquiet, sur l'enveloppe qu'il venait de cacheter. L'expression de son regard frappa la nourrice, et elle rompit la première le silence:

—Charles, tu as fini de déjeûner, je t'avertis de cela, parce que tu pourrais ne pas t'en douter, tant tu parais distrait ce matin.

—Distrait, moi; bonne nourrice, [illegible], au contraire, ma pensée n'a été plus concentrée qu'en ce moment [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

—De cette lettre, dis-tu? Ah! je me doutais bien qu'il s'agissait de quelque chose de grave en ce voyage écrire toute la nuit, mon fils, et, sans reproche, tu as plusieurs fois déposé ta plume pour me dire un seul mot pendant que tu as si vite [illegible] dans la chambre.... tu n'avais pas seulement l'air de me voir.... Je l'ai vu, au moment [illegible] moi.... mais, bientôt, je....

—Fâché contre toi, bonne mère!... [illegible] vivement Delmare [illegible] à ses réflexions par les dernières paroles de sa nourrice.—Ah! c'est surtout dans ce voyage que j'ai pu apprécier ton tendre attachement.... jamais tu ne me l'as témoigné d'une manière plus touchante.

—Allons, mon fils.... voilà que tu vas me rendre honteuse!... Quel bien que j'ai fait pour mériter ces compliments?

—N'est-ce donc rien pour toi, pauvre nourrice, d'avoir renoncé au bon aide nos mortagnes, à ta laborieuse activité, à ces mille occupations, du jardin, du ménage, qui sont pour toi un besoin et un plaisir?... N'est-ce pas enfin renoncé à un bien-être retardé, pour venir ici végéter, t'ennuyer mortellement dans ce taudis?

—C'est ça ce que tu me remercies! ça voilà bien d'une autre! Eh bien! et toi donc, mon fils, est-ce que tu es mieux loti que moi? tu n'aurais qu'à te regarder, ta mère [illegible] [illegible] [illegible] miroir,... tu verrais combien tu es changé!—ajouta Geneviève avec un attendrissement croissant,—ton pauvre visage amaigri de moitié, tes cheveux ont plus grisonné en quelques jours que pendant trois ans.... et tu es pâle comme un mort!... Que veux-tu que je te dise?... tu veux partir à Paris.... parce que ta Jeanne y habite.... c'est [illegible].... Restons ici.... mais, seulement, [illegible] continue encore quelque temps de [illegible] là.... si tu te mets à perdre [illegible] [illegible] par la douleur.... [illegible] pour certain, mon fils, de laisser aussi beaucoup tarder tes os dans la grande ville.... Quant aux miens.... tu sais bien qu'ils resteront là où seront les tiens....

—Allons, bonne mère.... éloignons ces tristes idées.... ne te décourage pas.... Je te l'ai dit.... ma destinée, celle de ma fille, va dépendre de cette lettre.... et si les espérances que j'ose à peine former se réalisent.... ah! Geneviève!...

—Eh bien!... en ce cas.... qu'arrivera-t-il?

—Nous quitterions Paris....

—Quand cela?

—Demain.... peut-être!...

—Tant mieux! mon Charles.... le plus tôt sera le meilleur.... Et où irons-nous alors?

—Chez nous.... dans notre maisonnette du Jura.

—Quelle joie.... Mais ta fille?...

—Qui sait!—reprit Delmare avec un accent d'espérance [illegible] mais contenue, peut-être ma fille nous accompagnerait-elle!

—Que dis-tu?... Jeanne?... Mais alors elle retournerait au Morillon, chez les Dumirail?

—Non, [illegible] Delmare avant à peine [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

—Jeanne viendrait demeurer avec nous.

—Ah! mon Dieu!... Ah! grand Dieu!... est-ce possible!—s'écria Geneviève radieuse et presque suffoquée par la joie.—Ta fille demeurerait avec nous.... [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] beau!

—Hélas! oui, ce serait trop beau, nourrice, voilà pourquoi je tremble, voilà pourquoi je doute: ce serait trop beau!...

—Ta fille avec nous!... je vois ça d'ici [illegible] Geneviève regardant déjà comme réalisé ce que Delmare osait à peine espérer.—Oui, je vois ça d'ici.... tout va pour le mieux. Sois tranquille, mon fils, il y aura place pour tout le monde.... tu verras voir.... Ainsi ta chambre à ta fille ta chambre à coucher.... tu la fais arranger une pour toi dans le grenier, il sera très logeable; ton cabinet vous servira de salon, et ta fille qui ne fait pas plus la recherche que son père, se contentera, comme toi, de manger dans ma cuisine. Pauvre jeune fille! ajouta Geneviève s'exaltant de plus en plus à la pensée d'une espérance qui la charmait;—comme je vais la dorloter, la Jeanne! tâcher de savoir ses goûts, de deviner les plats qu'elle aime. Quels bons petits repas je lui mettrai!... comme je la gâterai! ta fille!...

[illegible]

—Oh! [illegible] [illegible] [illegible]

—Ah! tu ne sais pas ce que c'est... [illegible] [illegible]

—Je t'assure, nourrice.... Eh! mon Dieu!... pour une autre femme.

—Tu vois donc que je ne divaguais pas tant en disant: "Eh route pour Nantua!" puisque Maurice aime toujours Jeanne, et qu'instruite des scélératesses du marquis, instruite des cinq minutes dans le même maison que lui....

—Là est toute la question, nourrice.... là est mon doute.

—Comment!... et toi-même tu viens de dire que Jeanne ne resterait pas chez la marquise si elle croyait Maurice coupable de San-Privato et de [illegible]....

—Oui, mais qui m'assure que Jeanne ajoutera foi à mes révélations? J'affirme les faits, je le prouve, sans lui donner d'autres preuves que des preuves morales. Elles suffiront à convaincre un esprit impartial, mais, hélas!... l'esprit, sinon le cœur de Jeanne, est en ce moment prévenu en faveur de San-Privato.

—Ah! mon pauvre fils.... tu as raison, je me [illegible] trop tôt..... je me hâtais de croire....

—Jeanne, par [illegible], hésitera.... répugnera peut-être à croire à tant d'infamies de la part de l'homme qui lui inspire un vif attrait. Elle se révoltera contre des accusations si accablantes, dénuées, sans doute.... mais dénuées de preuves matérielles.... elle fermera peut-être les yeux devant la vérité, et la vérité blesse son orgueil et contrarie son penchant....

—C'est juste.... c'est juste.... Non-seulement il faut que ta fille apprenne.... mais qu'elle croie.... que ce monsieur.... est.... le! mon Dieu!... est un gredin....

—Tout dépend de la décision de ma fille à ce sujet.

—Elle le croira, va, croie[illegible] certain, elle fera ce souhaite, elle te reviendra.... et alors.... dis.... Charles.... quel beau moment pour toi! Mais tu ne me réponds rien, tu soupires.... les yeux se mouillent,... tu le répètes avec moi à laquelle pensée elle est ce....

—Ah! ce moment, je l'appelle de tous mes vœux, et cependant je le redoute....

(*A continuer.*) EUGÈNE SUE.

Décédé hier à 11 heures du matin, ANTOINE FAZENDE. Les amis et connaissances de la famille, de la part de sa famille, d'assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue St-Antoine, entre Amour et Bons-Enfants.

FILLMORE RANGERS!

Renvoi de l'Assemblée.

Mercredi, 20 août à 8 heures P. M.

Par suite de la continuation du mauvais temps, et de la rupture des ponts dans les parties inférieures de la ville, il a été jugé convenable de renvoyer l'assemblée des

Fillmore Rangers

qui devait avoir lieu vendredi soir, 15 courant, à MERCREDI SOIR, 20 août, au

ODD FELLOWS HALL,

A SIX HEURES P. M.

14 août—au 20

[illegible] remèdes parient que le PURIFICATEUR DU SANG WASHINGTON sont les seuls remèdes qui guérissent radicalement les SCROFULES, les SYPHILIS, les HEMORROIDES, les RHUMATISMES, les ULCERES, les PLAIES de longue date, les DARTRES et toutes les maladies qui proviennent de l'impureté du sang. Si vous voulez jouir d'une bonne santé, faites-en l'essai. A vendre par les propriétaires,
MICKLEJOHN & Co,
No 165, rue Poydras.
Et par J. WRIGHT & Co et G. R. WOODMAN.

Le Vermifuge Conradien [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

UNE MAISON RENOMMÉE.—Quelle est la Dame qui voudrait conserver une haleine dangereuse [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

A vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres Nlle-Orléans. [illegible]

Eaux minérales.

100 DOUZAINES EAU CONGRESS, des sources Congress, de MM. Clarke & [illegible]
[illegible] EAU DE BLUE LICK.
[illegible] do EAU D'ABITA.
[illegible] do EAU DE BLADON.
Reçue [illegible] et à vendre par
SYME, Pharmacien
et marchand de produits chimiques, [illegible] Canal et Carondelet, [illegible]

TABAC de la Havane, [illegible] [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

Vente d'un stock considérable de marchandises sèches.

Nous sommes invités à apporter l'attention des acheteurs sur la vente du stock considérable de marchandises sèches de T. A. [illegible], qui aura lieu mardi, 19 courant, et jours suivants, à 10 heures du matin, à son magasin No 118, rue du Canal, par E. Peychaud & Co., encanteurs.

L'assortiment est considérable et se compose d'articles choisis et fort convenables aux acheteurs de la ville et de la campagne ainsi qu'aux familles, qui feront bien de profiter de cette occasion pour s'approvisionner d'articles rarement offerts en vente à l'encan.

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.

Estação de cessões, e [illegible].

Segundo manda o Artigo 30 Verso do dos regulamentos desta Sociedade; a Eleição dos Officiais e um Medico, para servirem no seguinte anno; se fazia em casa do Sr President, esquina das ruas Ste-Anna e Borbon, QUINTA FEIRA 21 do corrente mez, principiando ás 4 horas, e acabando ás 8 horas da noite.

O Presidente espera que todos os membros attendão n'esta dita Eleição.

Tambem que todos os membros se reunão em sua casa, mesmo dia dito mez, ás 7 1/2 horas da manhã, (vestidos de Regalia) para celebrarem a festa do 8º ANNIVERSARIO desta Sociedade.

Em consequencia do grande calor que faz neste tempo, a recommendação do lugar a ribe mencionado, as 7 1/2 horas em ponto, e depois de marcharem pelas ruas mais publicas desta Cidade; se procederá ao lugar preparado para a dita Sociedade, aonde se passará o resto do dia em festividade o dito ANNIVERSARIO.

O Snr Presidente espera que todos os membros debaixo desta dita, e que estejão presentes á hora indicada.

JOZE T. AMANTE, secretario.
Nova Orleans, 18 de Agosto de 1856.
P. S.—Os membros que não tenhão Devizas Novas poderão buscar-las, em casa do Presidente, ou do Collector. 18 agosto

JARDIN TIVOLI,
CHEMIN CARONDELET.
CONCERT
A GRAND ORCHESTRE, SUIVI DE BAL.
Lundi, 18 août 1856.
Prix d'entrée, 25 cents,—les DAMES non comprises.
Le concert commencera à 7 heures. 18août—1

Papiers Peints.
Vor HEBERT & Cie,
149, rue de Chartres.

A L'APPROCHE de l'arrière saison, époque où l'on répare les propriétés, les soussignés Vor Hébert & Cie, appellent de nouveau l'attention des propriétaires, des entrepreneurs et de toutes les personnes qui désirent renouveler les tentures de leurs appartements sur leur

ASSORTIMENT DE PAPIERS PEINTS.

Cet assortiment entièrement, renouvelé et augmenté par tous les arrivages de France, est et sera d'être considéré comme un des plus complets qui soit à la Nouvelle-Orléans.

Les prix sont des plus modérés SOUVENT plus bas et JAMAIS plus élevé que dans aucun AUTRE établissement.

NOTA—Nous recommandons particulièrement un envoi de papiers tout nouveaux pour salons, corridors, vestibules, escaliers et [illegible].

Vor HEBERT & Cie,
149, rue de Chartres.

Vor Hébert et Cie.
149, rue de Chartres, 149.
Histoire du Consulat et de l'Empire,
PAR A. THIERS.

NOUS avons l'honneur d'informer MM. les souscripteurs à cet ouvrage (édition de Paris) que nous avons reçu le [illegible] volume [illegible] [illegible]

[illegible] Vor HEBERT & Co,
149, rue de Chartres.

NOTA—Nous avons à placer quelques exemplaires du 12e volume et suivants de l'Histoire du Consulat et de l'Empire. 18aout

Avis.

Le soussigné annonce respectueusement à leurs amis et au public qu'ils ont ouvert un magasin de [illegible] No [illegible], rue de Chartres [illegible] [illegible]

La Société sera dorénavant connue sous la raison de [illegible] & Co.
16 aout—6 AROSA & Co.

Avis.

A dater du 15 août 1856, la société existant sous la raison commerciale [illegible] [illegible] [illegible]

F. PIERSON,
P. CARONAVE,
[illegible]

LIBRAIRIE NOUVELLE,
No 167, RUE DE CHARTRES.
En vente à 25 cents le volume.
IMOGENE,
Roman en cinq volumes, par A. Dumas.

INSTITUTION
De Mme Vve Charles d'Aquin,
RUE DAUPHINE, 71,
ENTRE ESPLANADE ET [illegible].

CETTE institution [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

LE soussigné ayant, depuis le 10 du courant, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] & Co, rue Canal, [illegible] [illegible]
Nouvelle-Orléans, 15 août 1856. JOSE FRAIS.

EN débarquement du navire Victorine, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge Haut Sauterne, 1856;
[illegible]
A vendre par O VALETON & Co,
9 aout 28, rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Victorine, venant de Bordeaux:
[illegible]
A vendre par O VALETON & Co,
9 aout 28, rue Tchoupitoulas

LIQUEURS du pays—[illegible] [illegible] [illegible] O VALETON & Co, 28, rue Tchoupitoulas.

SARDINES—15,000 demi boîtes; [illegible] [illegible] à vendre par O VALETON & Co,
9 aout 28, rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Victorine, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge ordinaire,
15 [illegible] eau de vie Rochelle Boyer,
[illegible]
[illegible] do Achille Potit
[illegible]
75 caisses sardines Guillemet Filz aîné,
A vendre par C. CAVAROC & Co
9 aout 26, Royale

EN débarquement du navire Victorine de Bordeaux:
Soubise sardines,
[illegible]
A vendre par QUEYROUZE & LABARTHE
Goûtez. 25 et 27 St Louis

EN débarquement du navire Victorine, venant de Bordeaux:
15 1/2 pipes vieille eau de vie de Cognac Seignette,
[illegible]
20 barriques vin Montferrand,
4 do do vieux P. Lombard
A vendre par TH. CAPTAINE
9 aout [illegible]

EN débarquement du navire "Victorine" de Bordeaux:
[illegible] véritable Oignon d'Anjou, qualité supérieure;
[illegible]
[illegible] A vendre par TH. CAPTAINE,
9 aout [illegible]

DIVERS en magasin, à vendre par le soussigné:
[illegible]
A vendre par TH. CAPTAINE,
[illegible]

COGNAC—[illegible]
[illegible]
A vendre par E. CARRIÈRE & Co,
[illegible]

SARDINES à l'huile—60 caisses sardines, 100 1/2 et [illegible]
[illegible]
A vendre par E. CARRIÈRE & Co,
[illegible]

EAU-DE-VIE—[illegible] [illegible]

COGNAC Samuel Richard—[illegible] en débarquement de la barque [illegible], de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE,
14 aout 12 et 16, rue Gravier

VIN BLANC—[illegible] [illegible] Vieilles de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE,
14 aout 12 et 16, rue Gravier

HUILE D'OLIVE—[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]
A vendre par P. B. RENAUD & COUZIN,
14 aout 12, rue Bienville

ABSINTHE et Kirsch—75 caisses absinthe F. Pernod; 25 caisses kirsch P. Pernod; [illegible] [illegible]
A vendre par P. B. RENAUD & COUZIN,
[illegible] 12, rue Bienville

MUSCAT et vermouth—100 quarts muscat doux [illegible] [illegible] & Co;
[illegible]
A vendre par P. B. RENAUD & COUZIN,
[illegible] 12, rue Bienville

[illegible]

EXCURSIONS
De l'autre côté du Lac.

L'élégant bateau à vapeur ARROW, à basse pression, capitaine Chalaron, partira de l'embarcadère du chemin de fer Pontchartrain, pour Mandeville, tous les MARDIS et VENDREDIS, à l'arrivée des chars de 8 heures du matin, jusqu'à nouvel ordre, à partir de vendredi, 18 du courant. Le but est de mettre les personnes à même d'aller voir leurs familles et de fournir à ceux qui le désirent l'occasion de jouir, pendant quelques jours, de la brise du Lac.

Le Arrow reviendra de Mandeville, le même jour, à temps pour les chars de 4 1/2 heures.

N. B. Ces excursions ne dérangent en rien les voyages réguliers de bateaux annoncés dans une autre partie du journal.

Prix du billet.............................$1
" de dîner.............................. 50 cts.
14 juillet

Collège Audubon,
ENCOIGNURE BOURGOGNE ET DU MAINE,
[illegible] St. Romain.

L'EXAMEN général, auquel sont invités les parens des élèves et les amis du collège, aura lieu: De 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi: Lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 août.

La réouverture des classes aura lieu le 1er septembre. 14 août—au 20

Avis de société.

LA société de L. GUILLAUD, composée de L. Simon, Omer Gaillard et Robt. B. Aucoin, est dissoute par limitation de contrat. L'un ou l'autre des associés se servira du nom de la société pour la liquidation.
OMER GAILLARD,
ROBT. B. AUCOIN.

LES soussignés ont formé une société en commandite et continueront les affaires en gros de bottes, souliers et chapeaux, sous la raison de ROBT. B. AUCOIN, par acte passé pardevant T. Guyol, notaire.
ROBT. B. AUCOIN,
OMER GAILLARD,
14 août—1m associé en commandite

Avis.

LE soussigné donne avis au public, qu'en conséquence du transfert des Bureaux de la Douane dans le local en construction, et détruit, dans l'intérêt de ses clients, tenir son Bureau de Courtage aussi rapproché que possible de ceux de l'administration, il l'a transféré rue Canal, No. 2, troisième porte après l'encoignure Douane, où il continuera, comme par le passé, à donner tout son temps et son attention aux affaires qui lui seront confiées.
6 août—6 E. LE GARDEUR.

ON désire prendre à loyer une femme de couleur comme [illegible] [illegible]. S'adresser au No 88, rue [illegible]. 20 juil—6m

Résidence dans la rue de l'Esplanade
A VENDRE:

UNE belle et agréable résidence, à deux étages, avec cuisine, dépendances, écurie, &c., située dans une des belles rues du Faubourg.

La propriété a 75 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 160 pieds de fond et se prolongeant à la rue Bourgogne. S'adresser sur les lieux ou à
JOHN E. HOLLAND,
1 aout à la Sixième Cour de District.

A vendre:

UNE maison haute en briques, parfaitement finie, No 15, rue St. Thomas.

La propriété sera vendue à très bas prix et à des conditions très avantageuses.

S'adresser à H. MEUGENS,
11aout No 38, rue Commune

LE soussigné, liquidateur des affaires de marchandises sèches pour s'adonner exclusivement à la liquidation de ses créances, invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai possible.
13 aout—6 P. A. BERNARD.

AVIS.

A partir de ce jour, H. F. Hennessy n'est plus autorisé à faire les collectes du soussigné.
A. TITUS,
12 août No. 75, rue de la Vieille Levée.

Restaurant de l'Univers,
Rue Condé, No 60.

MM. ROCHE et GASSO ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent d'ouvrir, rue Condé, No 60, un restaurant dans le genre français. Les propriétaires de cet établissement ne négligeront rien pour mériter la confiance du public; les amateurs de bonne chère y trouveront toujours les mets les plus recherchés, et les vins les plus exquis. Leurs prix seront des plus modérés.

Il y a un pension en salon pour chambre de familles en [illegible]. 1 août—1m

ABONNEMENT.
Le Monde Littéraire.

REVUE périodique illustrée, des lettres, des sciences, des arts et des faits.

La rédaction habituelle du Monde Littéraire est confiée à des écrivains éminents, au nombre desquels on peut citer Méry—Léon Gozlan—Théophile Gautier—Alf. de Musset—Marie Aycard—Alberic Second—Alf. Busquet, Etc., Etc.

Cette publication donne comme primes et comme supplément, des publications gratuites de divers romans, une revue d'ouvrages importants, magnifiquement illustrée et dans la plume de nos plus grands écrivains modernes.

Prix de l'Abonnement:
$6 PAR AN, 7 [illegible].
On souscrit chez VOR HEBERT & Co,
[illegible] 149, rue de Chartres

Godchaux Frères,
107 et 109 rue Vieille-Levée,
VIENNENT de recevoir par le steamers Philadelphia, Star of the West, et les navires Glen Haines, Far West, Vicksburg et Westminster de New-York:
10 caisses cotonnades unies,
[illegible]
Un assortiment des plus variés d'habillements confectionnés pour l'automne et l'hiver.
[illegible]
[illegible] 16 août

SUCRE—[illegible] quarts sucre blanc, jaune et brut de la Havane, [illegible] à vendre par
P. DE VIRGIN & Co.
16 aout 74, rue des Magasins

CIGARES de la Havane—[illegible] de Regalias, Media Regalias, [illegible]
P. DE VIRGIN & Co.
16 aout 74, rue des Magasins

RHUM de la Jamaïque—[illegible]
P. DE VIRGIN & Co.
[illegible] 74, rue des Magasins

RHUM de Cuba—[illegible] pipes rhum de Cuba, qualité supérieure, [illegible]
P. DE VIRGIN & Co.
16 aout 74, rue des Magasins

CAFÉ—[illegible] sacs café Rio et de la Havane et de la Jamaïque, en magasin et à vendre par
P. DE VIRGIN & Co
16 aout 74, rue des Magasins

CIGARES de la Havane—[illegible] [illegible] brick W. Clark, G. D. Montague, venant de la Havane. A vendre par
ROSSIO FRÈRE,
16 aout No 23, rue Gravier.

CHOCOLAT—[illegible] livres chocolat d'Espagne, de qualité supérieure, venant d'être reçu de la Havane par le brick Adams Gray. A vendre par
ROSSIO & FRÈRE,
No 23, rue Gravier.

CIGARETTES—[illegible] paquets de cigarettes de la célèbre marque La Honradez, au prix de 250 paquets, en débarquement du brick W. Clark, venant de la Havane. A vendre par ROSSIO & FRÈRE,
No 23, rue Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—1312 caisses sucre blanc et jaune de la Havane, en débarquement des brick Wm Clark et de la goëlette [illegible], venant de la Havane, à vendre par E. CABELLAC & Co,
[illegible] 28, Vieille Levée

POMMES DE TERRE—60 sacs de choix, pour vieilles, en magasin.
OIGNONS—200 barils oignons rouges arrivés, en magasin.
POMMES DE TERRE—115 barils Mechaniques de première qualité de Louisville, en débarquement du Leroy Robinson.
OIGNONS—[illegible] barils oignons de l'Ouest, palmes argentés, en débarquement du Leroy Robinson.
[illegible] barils fleurs du nord pour la marine, en débarquement du navire C. C. Fowler.
A vendre par DONNELLI, [illegible] & CO,
16 août 66, rue Tchoupitoulas

Avis aux habitants.

Le soussigné offre à vendre de fort beaux lots de [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible].
U. LABOUCHE, maison Rouge, No 1,
26 juin près du marché aux légumes

A VENDRE par les soussignés et en magasin:
[illegible] barriques vin rouge bon ordinaire pour familles, provenant du navire New England, de Bordeaux;
1200 caisses vins divers, de crus et ordinaire.
—Constamment en main—
Un grand assortiment de groceries, conserves alimentaires et comestibles de tous genres, en bonne qualité et offerts à des prix très modérés.
Un assortiment nouvellement, par le navire Victorine, Thierry, de Bordeaux: 60 caisses fruits à l'eau-de-vie. Et par le navire Helen A. Miller, de Marseille: [illegible] barriques bon vin rouge pour familles. [illegible]
BOYER FRÈRE, V. BLOQUET & Co,
Enc. Marais et Mandeville, 3me district.
1 juin

Propriétés de valeur à vendre,
A BROWNSVILLE (TEXAS.)

LE soussigné, propriétaire du restaurant de Victor (à Brownsville) si favorablement connu dans tout le pays, désire vendre l'établissement pour cause de départ.

Le restaurant fait de bonnes affaires; on ne le vend que pour cause d'affaires de famille, de Bagnars.

Le pourrez en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

VICTOR MAUBLAUGER.

Littell, Payan & Garthair,
[illegible] CON[illegible]
118 et 120, rue [illegible] Church et Broadway
New-York,
MANUFACTURE, 100 et 104, BROAD STREET,
NEWARK, N. J.
THOMAS C. PAYAN & Co,
74, rue du Canal,
Nlle-Orléans (Lou.)
JOHN C. LITTELL,
THOMAS C. PAYAN,
THOMAS F. GARTHAIR.

Avis.

LE soussigné a vendu aujourd'hui à son associé, [illegible] [illegible] [illegible]
Nlle-Orléans, 1er août 1856.
[illegible] U. LABOUCHE.

VINS rouges—50 barriques vin rouge de Bordeaux, [illegible]
[illegible]
A vendre à bon prix pour [illegible]
5 août [illegible] St Louis

EN magasin—6000 demi-boîtes [illegible]
[illegible]
[illegible]

EN magasin—200 caisses [illegible]
[illegible]
A vendre par [illegible] & Co,
9 août 28, Vieille Levée

EN magasin—20 sacs amandes à coque tendre, [illegible] [illegible]
A vendre par [illegible] & Co.
9 août 28, Vieille Levée

[illegible]—3 quarts pipes vin [illegible] [illegible]
[illegible] 28, Vieille Levée

A VENDRE par le navire [illegible] de [illegible]
[illegible]
9 août 28, rue de la Vieille-Levée

Loterie de la Georgie.
(Autorisée par l'Etat de la Géorgie.)
Loterie de l'Académie de Fort Gaines!
CLASSE 10.

Pour être tirée publiquement dans la ville de Atlanta, Géorgie, le JEUDI, 28 août 1856, sur le Plan de la loterie de la Havane.

SAM'L SWAN & Co, Directeurs.

Les lots s'élèvent à $326,000!!
et seront répartis d'après la magnifique plan suivant
30,000 numéros....15,256 lots.

—PLAN—

1 lot de	$40,000	est	$40,000
1 do	10,000		10,000
1 do	10,000		10,000
1 do	5,000		5,000
1 do	3,000		3,000
1 do	2,000		2,000
1 do	1,000		1,000
1 do	1,000		1,000
10 do	500		5,000
100 do	100		10,000
4 lots de 2000, approx. de [illegible]			[illegible]
[illegible]			[illegible]
15,000 do	8 s'élevant à		120,000
15,256 lots s'élevant à			$326,000

Les 15,000 lots de $8 chacun sont déterminés par le numéro qui gagne le lot de $40,000. [illegible] [illegible]

[illegible]

Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en [illegible], sans déduction.

[illegible] les lots de $1000 et au-dessous sont payés [illegible] après le tirage. Les autres lots sont payés [illegible] au bout de trente jours.

[illegible] les lettres sont confidentielles. Les numéros [illegible] seront transmis aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Billet entier........$10—Moitié de billet......$5
Quart de billet..........$2 50

Les demandes de billets peuvent être adressées à la boîte 30, N., Bureau de poste, Nlle-Orléans, ou à S SWAN & Co, Atlanta, Ga.
ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.
14 août—22 v. et camp.

Dernière chance de la saison.

MAGASIN DE MARCHANDISES sèches
à bon marché,
Encoignure Sainte-Anne et Bourgogne.

NOUS annonçons à nos nombreux acheteurs et au public, que nous venons de recevoir un grand et magnifique assortiment de marchandises américaines et étrangères. La saison étant déjà fort avancée et voulant réduire notre stock pour nous préparer pour la saison prochaine, nous l'offrons en vente à des prix [illegible], et les articles courants, à des prix encore plus bas. Notre passé est là pour attester que nous avons, jusqu'à ce jour, tenu à toutes nos promesses.

Il nous est impossible d'énumérer ici tous les articles que nous comptons offrir à notre clientèle. Nous nous contenterons de citer les suivans:

300 pièces toile d'Irlande, dessous les prix.
[illegible] de mousseline à moustiquaire, Jacquart et autres.
[illegible] douzaines mouchoirs batiste.
500 do serviettes de toutes les qualités, damassées et autres.
300 pièces indiennes assorties.
25 do batiste.
500 do pièces gros jupes.
[illegible] do [illegible] à bon marché.
250 do [illegible]
[illegible] do [illegible] unis, à carreaux et pointés.
[illegible] do [illegible]
300 demi cotonnades.
[illegible] grands [illegible]
300 robes à volants et à Bayadère.
350 pièces velours, [illegible] largeurs.
600 paires rideaux mousseline Jacquart et brodés.
Etoffes à rideaux différentes qualités. Flanelle, Irlande de Paris, Bretagne, brides pour moustiquaires, bas et chaussettes anglais, cotonnades françaises et anglais, gingas et alpacas, [illegible] de laine, brin coton, toile à drap, Satins de différentes qualités; un assortiment magnifique de cotons blancs et écrus pour draps, chemises, etc. etc. etc.

Nous ne resterons pas les prix auxquels nous offrirons tous ces articles, parce que nous voulons surprendre les acheteurs. M. [illegible] & Co.
21 août—6

MAISON Vor. HEBERT & Co,
LIBRAIRIE FRANÇAISE,
149, rue de Chartres.
[illegible]

AVIS AUX ABONNÉS.

LES numéros de mai et de juin viennent d'être reçus par le Star of the West et sont prêts à être délivrés chez les soussignés.
Vor. HEBERT & Co,
2 aout 149 rue de Chartres

Livres Français.
VICTOR HEBERT & Cie,
149, rue de Chartres
Reçu par le Star of the West—

UNE facture de livres brochés et reliés.

Ces livres sont en trop grand nombre pour qu'il soit possible de les désigner tous par leurs titres.

Nous nous bornerons donc à en indiquer seulement quelques-uns, des plus nouveaux.

Ponsard—La Bourse.
A. Traquetin—Profils et Grimaces.
[illegible]
La Femme dans les Jambes.
Le Congrès de la Paix.
Balzac en pantoufles.
Louis Reybaud—L'industrie en Europe.
Me. Quélis—Portraits Politiques.
Napoléon III. Alexandre II.
Ouvrages de fond reliés in 8o et in 12o 9aout

Librairie nouvelle,
En vente à 25 SOUS LE VOLUME.

Ancess—Vie Russe.	1	volume.
Balzac—Histoire des Treize.	1	"
C. de Bernard—Les Ailes d'Icare,	1	"
Cornegnet—Souvenir de Taverny,	1	"
Cuvillier-Fleury—Voyages et Voyageurs	1	"
A. Dumas—Mémoires de Louis XIV,	1	"
Méry—Le Cid Quatre Provinces,	1	"
T. Gautier—Beaux Arts en Europe,	1	"
[illegible]—Contes populaires,	1	"
Lamartine—Jules César,	1	"
Sibent—Sarome du Nouveau Monde,	1	"
Reybaud—L'industrie en Europe,	1	"
Saribe—Théâtre,	1	"
&c. &c. &c.		

J. TACON,
Rue de Chartres, 167

LIBRAIRIE-PAYA,
56, rue de Chartres.

LE soussigné ayant reçu, par le Star of the West, un grand assortiment de livres français, sollicite l'attention des acheteurs sur les ouvrages suivants:

Ampère—Promenade en Amérique.
Lamennais—Œuvres de Dante.
Jean Reynaud—Terre et Ciel.
Louis Véron—Mémoires d'un Bourgeois de Paris.
[illegible]—Mémoires de Talleyrand.
Amédée Achard—Parisiennes et Provinciales.
[illegible]—Les Bureaux du Nouveau Monde (ou des femmes [illegible] [illegible]
Emile Souvestre—[illegible] de la Chambre.
Emile Souvestre—Sous la Tonnelle.
Emile Souvestre—Scènes de la vie intime.
Auguste Vacquerie—Profils et Grimaces.
Edgard Poe—Histoires Extraordinaires.
Félix Mornand—La Vie Arabe.
Jules Lecomte—La Poignard de Cristal.
Ed. Texier—Amour et Finance.
G. de Nerval—La Bohême galante.
Emile Souvestre—Un Philosophe sous les toits.
Dumas fils—Antonine, Aventures de quatre femmes, La Dame aux Camélias.
Pontmartin—Mémoires d'un Notaire.
Louis Reybaud—Le Dernier Commis Voyageur.
Cte Barbara—Histoire [illegible].

5000

Brochures illustrées, 400 brochures in-12 de Michel Levy à 25 cents, Biographies par Mirecourt, Biographie de Mirecourt, [illegible] [illegible], Albums pour rire et un grand nombre de nouveautés.
8aout G. COPPENS & Co, 56, rue de Chartres

EAU-DE-VIE—25 quarts eau-de-vie Godard 000,P, 1re preuve,
25 quarts eau-de-vie D & G Bernancy, 1re preuve,
10 quarts et 10 huitièmes de Ch Rivière, 4me pr., en débarquement du navire Victorine, venant de Bordeaux, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
11 aout 17 et 19 rue St-Louis

PORTO ET SHERRY—80 barils Porto supérieur Royal Company, [illegible] Sherry [illegible], à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
11 aout 17 et 19 rue St-Louis

VIN rouge en [illegible] [illegible] vin rouge pour familles, [illegible] et à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
11 aout 17 et 19 rue St-Louis

VIN blanc—50 barils vin blanc Haut Sauterne, 75 caisses de Château-Yquem, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
11 aout—6t 17 et 19 rue St-Louis

AVIS.

ON demande à acheter des esclaves depuis l'âge de 10 ans à 35 ans; les personnes qui en auraient à vendre peuvent s'adresser rue de la [illegible], encoignure Bourbon, No. 62. [illegible]
26 juil. Courier.

E. G. CABELLAC & Co,
[illegible] agents, [illegible] pour la vente du vin d'Oporto et de la célèbre marque [illegible]

VIN doux d'Oporto—25 quarts vin doux d'Oporto, bon article, à vendre par
P. CUSACHS FRERE & CO,
Enc. Royale et St-Philippe

VIN de Xerès—25 barils vin de Xerès, [illegible]
A vendre par P CUSACHS FRERE & CO,
[illegible] Royale et St-Philippe

VIN de Narbonne, couleur très foncée.
[illegible]
A vendre par P CUSACHS FRERE & CO.
[illegible] Enc. Royale et St-Philippe

VIN de Malaga, récolte 1842.
[illegible] barils do do supérieur.
A vendre par P CUSACHS FRERE & CO,
[illegible] Enc. Royale et St-Philippe

COGNAC par importé [illegible] comme médicament, quelques [illegible].
A vendre par P CUSACHS FRERE & CO,
[illegible] Enc. Royale et St-Philippe

VIN de Bordeaux pour famille.
50 caisses de do.
A vendre par P CUSACHS FRERE & CO,
[illegible] Enc. Royale et St-Philippe

TAPIS, NATTES,
et Toiles peintes pour planchers.
19 rue de Chartres.

REÇU dernièrement un grand assortiment de tapis, tels que:
Tapis de VELOURS, etc;
Tapis WILTON, tapisserie, tapis de BRUXELLES de triple épaisseur;
Tapis Ecossais, tapis de VENISE, etc.
Toiles à l'huile de tous dessins, qualités et largeurs coupées à la demande;
NATTES, 500 pièces, 4 quarts, 5 quarts et 6 quarts, blanches et en damiers, [illegible].
Le tout offert aux PLUS BAS PRIX de la place.
17 mars [illegible] & Co.

MADAME TURNER,
[illegible] Canal,

[illegible] assortiment de [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] 16 juil—[illegible]

EN magasin et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge vieux 1848,
10 barriques do bon ordinaire,
10 barils vin blanc Haut Sauterne,
20 caisses eau de vie diverses marques,
[illegible] do de madère, 5 barils vin de Porto,
[illegible] whisky, 10 barils brandy,
[illegible]
[illegible] gin de Hollande en dame-jeannes,
[illegible]
[illegible]
10 caisses vermouth Noilly & Prat,
[illegible]
[illegible] barils [illegible], surfine et régal.
[illegible], à vendre par
20 avril PAUL LACROIX, 13 Toulouse

AVIS.

LA Cour du Troisième Juge de Paix, à l'encoignure Douane et l'Passage de la Bourse, est maintenant ouverte.

Les heures de bureau sont de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 4 à 6 heures.
26 juil—1m JOHN W. ANDREWS.

Pension bourgeoise.

LA soussignée annonce respectueusement au public qu'elle a ouvert sa pension bourgeoise au coin des rues Chartres et St Louis et qu'elle est prête à recevoir les étrangers et ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Les appartements sont bien aérés. La table sera pourvue de tout ce que fournira le marché.

Les conditions sont libérales.

Mme HERDON,
Hotel Cincinnati,
17 juillet—1m encoignure Chartres et St Louis

COGNAC, VINS, &c.—5 demi-pipes Cognac pale, Champagne Vineyard Propr. 2me preuve.
15 quarts Cognac pale, do do do,
16 huitièmes do do do do,
5 demi do brun do do,
4 quarts do do do do,
4 huitièmes do do do do,
20 do Vieux Cognac Rhénaw.
15 barriques vin blanc Sauterne.
50 caisses de 12 bout. vin rouge Wm. Morton Margaux,
25 do de 24 1/2 do do do,
25 do de 12 do do do Larose,
50 do de 24 1/2 de do do do,
12 balles 20,000 ch. bouchons fins pointus,
7 do 10,000 de do No 5 sacs de 500,
3 do 10,000 do do No 7 do,
2 do 2,000 de bouchons en longs, do,
En débarquement du navire Victorine, de Bordeaux et à vendre par V & E MAIGNAN,
12 aout 20, rue St Louis.

EN débarquement du navire Victorine, de Bordeaux:—50 barriques vin rouge Quintane 1854,
4 do do grand vin St Estèphe Médoc 1851,
5 do do grand vin St Laurent Médoc 1851,
15 quarts pipes vieux Cognac Hy. Sautton 1851,
15 caisses fruits au jus assortis, de Bryonnesque, Jr.
10 caisses moutarde de Tardy & Mouscamp, à bouchage diaphane.
A vendre par B. TALAMON,
11 aout 161, rue Royale

Librairie Paya,
56, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés ont reçu les ouvrages suivants:
Mary Lafon—Rome ancienne et moderne.
Romey et Jacobs—La Russie ancienne et moderne.
Ménard—Chronologie de l'histoire de France.
Lamartine—Histoire des Constituans.
Ventura—Les Femmes de l'Evangile.
Thiers—Le Consulat et l'Empire.
Chevagh—Découverte de la Science des langues.
Lamennais—Amschaspands et Darvands.
Bernardin de St Pierre—Œuvres choisies.
Bichat—Recherches sur la vie et la mort.
* * *—Biographie Universelle.
Lanfrey—L'Eglise et les Philosophes.
Ratisbonne—Impressions littéraires.
P. Merimée—Etudes sur l'Histoire Romaine.
Pinoche—Etudes littéraires.
Xénophon—Œuvres complètes.
Banot—Manuel du Franc-Maçon.
X de Maistre—Œuvres choisies.
Le de Carné—Un drame sous la Terreur.
Ch. de Bernard—Les ailes d'Icare.
" Un homme sérieux.
Henri Murger—Scènes de campagne.
A. Karr—Agathe et Cécile.
Mme de Girardin—Le Vicomte de Launay (Lettres parisiennes.)
Raspail—Chimie organique—Manuel de la Santé, &c.
Un grand nombre de brochures illustrées.
G. COPPENS & Co.
9 aout 56, rue de Chartres

INSTITUTION A. DARROT.

184 *rue Toulouse, entre Bourgogne & Remparts*

CETTE institution est dirigée, depuis le 1er Mai, par M. A. Darrot, ex-professeur aux Ecoles publiques et au collège Audubon depuis sa *fondation*.

Les classes seront ouvertes à dater du 2 Juin, de 8 1/2 à 3 heures et de 6 1/2 à 8 heures du soir.
30mai—3m

Guérison par l'eau.

L'ETABLISSEMENT du Dr CHARLES MUNDE, à Florence, Mass., où les maladies sont traitées par l'eau, ayant été agrandi et amélioré, est ouvert et prêt à recevoir les malades. Sous le rapport de la salubrité, le site est sans égal et les alentours présentent un spectacle admirable. L'établissement est pourvu de billards, de jeux de boule, de baignoires, de chevaux, de voitures et tous les moyens d'amusement pour les pensionnaires.

Le Dr Munde est le premier qui ait décrit le traitement des maladies par l'eau et c'est ainsi que Priessnitz doit sa fortune [illegible] et [illegible] que Priessnitz [illegible] [illegible] [illegible] signatures et il y a parmi les références les noms des citoyens les plus distingués des Etats-Unis.

Conditions:—Pour la pension et le traitement, $10 par semaine.—Pour les enfants et les domestiques, $6. Pour les enfants qui prennent leurs repas à la table d'hôte, $7 par semaine. Pour la première consultation ou le premier examen que le malade entre ou non dans l'établissement, $5.

Références à la Nlle Orléans, MM. Pery Verret, Bernard Turpin, John A. Dougherty. [illegible]

Changement de Bureau.

FRANÇOIS CALONGNE, Quatrième Juge de Paix, a transporté son bureau au No 38, rue St-Pierre, [illegible] Fontaine. 15 [illegible]

Orfèvrerie de table.

LE soussigné a constamment en main un assortiment complet de couverts et autres objets pour le service de table, en
ALFÉNIDE
Et en Galvanoplastie perfectionnée.
T. TACON,
6aout 167, rue de Chartres

HORACE HARBY.
136...........RUE DU CAMP...........136

Annonce à sa clientèle et aux dames en général qu'il s'est décidé à vendre au PRIX COUTANT, toutes ses marchandises de printemps et d'été. Les personnes qui ont besoin de marchandises sèches feront bien de profiter de l'occasion.

Une réduction de 20 pour cent sera faite sur les articles suivants:

Robes barège à roies satin et unis,
Robes organdi et jaconas français,
[illegible], de l'Inde et Nansou,
Barèges unis et bon teint,
Robes, anglais, français et américains,
[illegible] batiste et brillantines françaises,
[illegible] batiste à dentelle,
[illegible] mousseline et dentelle brodées,
Cotons et Toiles 10/4 et 12/4, pour draps,
Toiles d'Irlande, linge de table, nattes, &c. &c.
Un grand et très bel assortiment de broderies, cols et [illegible], valenciennes.
Cols Honiton en valenciennes,
[illegible]
[illegible]
HORACE HARBY,
16juin 136 rue du Camp

Sardines! Sardines!

30 c. de 200 1/4 de boîtes sardines à l'huile de Nantes,
30 do 100 1/4 do do do,
60 do 100 1/2 do do do,
A vendre par LAKARE FRÈRES,
[illegible]

BOUTEILLES A BIÈRE, [illegible] de Paris, à vendre par
LEON PERRET & Co,
14 juin 61, rue de Chartres

WHISKEY recuit—[illegible] barils, à vendre par
E. J. HART & Co,
7 aout 77 et 79 rue Tchoupitoulas

WHISKEY MAGNOLIA de [illegible], à vendre par E. J. HART & Co,
7 aout 77 et 79 rue Tchoupitoulas

Avis.

LES personnes qui doivent à l'ancienne maison Y. Quadras & Co. sont priées de vouloir payer leurs comptes, sans délai, à M. Michael H. Saucedo, agent, qui est dûment autorisé à donner les reçus.
16 juil—1m ANTO. COSTA, liquidateur

LE soussigné offre à vendre à des conditions libérales, les marchandises suivantes en débarquement de la barque Frederick Lenning, de Philadelphie:
12 caisses [illegible] [illegible], [illegible] [illegible];
4 do [illegible] [illegible];
4 do Pâté Lineys;
4 do Molleton couleurs assorties;
10 do Indiennes assorties;
20 do Cotons blancs 7/8 et 4/4;
4 do Ginga coton;
10 balles couvertures blanches et couleurs.
LOUIS BOUDOUSQUIE,
5 aout 35, rue de Chartres.

ATTENDU par les derniers arrivages du Nord:—Un assortiment complet de Staple and Fancy Goods. LOUIS BOUDOUSQUIE,
5 aout 35, rue de Chartres

A LOUER—Deux magasins bien situés, l'un en briques à trois étages, un vaste de construction, au No 3, rue Front Levee, entre Canal et Crossman, en face du débarcadère des bateaux à vapeur.

Le second, à un étage, en briques, situé à l'encoignure Sud-ouest des rues Front et Gravier, traversant à la rue Fulton. Il y a installations pour un café.

Ces deux magasins seront livrés le 1er septembre prochain. S'adresser à LABORDE & ZIQUES, No. 30, Nlle-Levée, en face du Natchez Alley. 1m

AVENDRE en débarquement des navires Robert et Heidelberg:
100 caisses absinthe Y. & L.
12 do gentiane, do
20 do sardines en 1/2 boîtes,
5 do champignons en 1/2 boîtes,
2 do truffes,
3 do petits pois,
1 do haricots verts,
5 do fraises,
A vendre par SOSTHÈNE THOMAS
18 juil 9 Gravier

Dr L. DUPERRON, dentiste,
Rue Bienville, No 60,
Prévient son [illegible] ainsi que le public en général, qu'il entreprend toutes les opérations dentaires chirurgicales et mécaniques, il fait les pièces dites à succion, c'est-à-dire sans crochets ni ressorts, avec toutes les améliorations connues, aux prix les plus modérés et à l'entière satisfaction des patients.

PROVISIONS.

PROVISIONS—700 barils mess M. O. et prime par
20 tierçons jambons au sucre,
20 boucauts plats côtés et épaules fumées,
20 barils langues de bœuf,
[illegible] barils et barillets lard 1re qualité,
[illegible] viandes salées,
125 barils suif,
75 do bœuf, en magasin et à vendre par
WHITE & DUPAIRE,
20dec 36 & 37 Vieille Levée.

SOUTHERN CLOTHING
MANUFACTORY,
No 134, Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

EDMOND DUFORESTIER & Co, ont l'honneur [illegible] au public, et surtout leurs amis de la ville et de la campagne, qu'ils ont [illegible] joint à leur nouvel établissement [illegible] sous le nom de "Southern Clothing Manufactory," le plus complet assortiment de Linge fait, à vendre au plus bas prix du marché, parce qu'ils le confectionnent eux-mêmes [illegible].

Tout ordre des marchands en habillements pourra être rempli dans le plus bref délai, vu le nombre considérable d'ouvrières qu'il emploient. 22 fev

Bains de la rue Canal.
Entre les rues Bourbon et Dauphine.
TENUS PAR F. GAUPP.

CET établissement, qui avait été fermé depuis deux mois pour cause de réparations, est maintenant ouvert au public. Les bains de la rue Canal peuvent se placer aujourd'hui au nombre des établissements les plus confortables de ce genre et le public y rencontrera toujours la propreté la plus grande comme les soins les plus empressés.

On trouvera en tout temps des Bains en vapeur [illegible] établissement, qui envoie également des [illegible] à domicile. 22 mars—6m

Marchandises nouvelles
POUR L'ÉTÉ.
LAGAY & LECANU,
38, rue de Chartres.
Importateurs de confections pour hommes, jeunes gens et enfants.

NOUS avons l'honneur de faire savoir au public et aux familles de la Nouvelle-Orléans que nous avons reçu par les derniers arrivages de France et par ceux du Nord:

Notre assortiment de confections d'été, pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant tous les derniers genres.
LAGAY & LECANU,
11 av 38, rue de Chartres

MARCHANDISES pour le Mexique.—En Douane
20 balles imperiales,
10 balles indiennes assorties,
8 do indiennes bleues,
10 do toile de Rouen par deux,
10 do châles [illegible], imprimés,
20 caisses coton en pelotes et en bobines.
Egalement:—Un assortiment de plumes, bras, [illegible], [illegible], et divers autres articles pour le marché du Mexique, débarqués tout récemment et à vendre par
G. R. GRAHAM,
[illegible] No. 26, rue Gravier.

RIZ—50 tierçons de la Caroline, arrivés par l'acle Sam, à vendre par SOSTHÈNE THOMAS,
26 juil No 9, Gravier.